

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 21 Prairial.

(Ere vulgaire.)

Jeudi 9 Juin 1796.

Nouvelles de Gènes. — Armement d'un grand nombre d'habitans du Tyrol pour combattre les Français. — Promotions de nouveaux pairs d'Angleterre. — Arrivée à Paris d'un tribun de l'état de l'état de Bde. — Lettre du commissaire du directoire près l'armée d'Italie, sur l'insurrection arrivée à Milan, Pavie et Lody. — Victoire remportée par l'armée de Sambre et Meuse. — Passage de la Sieg par cette armée. — Discours de Doucet contre les groupes et les anarchistes.

A V I S.

Le prix de la souscription est actuellement de 50 liv. en mandats pour trois mois, ou de 1500 liv. en assignats de 100 liv. et au-dessous. Les souscripteurs de messidor, qui ont déjà renouvelé, sont priés d'envoyer le supplément nécessaire, à moins qu'ils ne préfèrent d'être abonnés seulement pour un mois et demi, ou de faire retirer leurs fonds.

L'augmentation présente n'aura aucun effet rétroactif; mais les abonnés des 1^{er}. et 15 prairial qui n'ont envoyé que 500 liv. sont invités de nouveau à adresser le supplément de 250 liv. sans lequel ils ne seront servis que deux mois.

Les abonnemens pour les pays étrangers, conquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire, au prix de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

Les souscripteurs de Paris et des départemens qui s'abonneront également en numéraire, ne seront point exposés à de nouvelles variations de prix.

ITALIE.

De Gènes, le 19 mai.

On voit ici, depuis quelques jours, un grand nombre de cocardes tricolores. Le ministre de France, conformément à un arrêté du directoire exécutif, a déclaré qu'il ne reconnoit point comme français ceux qui ne porteroient pas constamment la cocarde tricolore, & que dans aucun cas il ne leur accorderoit la protection de la république. Le directoire exécutif a aussi arrêté que les consuls lui feroient parvenir chaque mois la liste de tous

les Français qui résident dans leur arrondissement. En conséquence, chaque Français devra se présenter chez le consul du lieu dans l'étendue duquel il réside.

L'affaire des feudataires génois n'est pas encore terminée. La contribution imposée à plusieurs a été modérée. Deux même en ont été dispensés, par de justes considérations. Mais ceux qui sont connus pour leur attachement à la coalition, ne méritant aucune faveur, seront obligés de payer les contributions qu'on leur a demandées. Dans plusieurs lieux, on a cherché à soulever & à animer les habitans contre les Français, en leur faisant croire que ceux-ci venoient pour mettre tout à feu & à sang. On a employé pour cet effet des émissaires connus & même des curés. Les commissaires français n'ont pas eu de peine à rassurer les habitans & à les ramener dans leurs villages, en leur persuadant qu'ils ne vouloient rien d'eux, & que loin de leur faire du mal, les Français les délivreroient de la tyrannie de leurs seigneurs. Ces pauvres habitans sont revenus bien vite de leur frayeur; ils ont de la peine à croire que ce soit ces Français qu'on leur a représentés, même aux prônes, comme des diables. — Les cercles politiques parlent ici de l'occasion favorable qui se présente au gouvernement génois de faire l'acquisition d'Onelle & de Loano, enclavés dans le territoire de la république & conquis par les Français. Il ne convient à ceux-ci ni de les garder, ni de les rendre au roi de Sardaigne. Ils n'ont pas besoin d'un petit territoire qui se trouve éloigné des frontières de France, & ils ont intérêt d'empêcher que le roi de Sardaigne ait une communication avec la mer. Si le gouvernement génois, au moment où les Français lui ont demandé trois millions, avoit demandé la cession d'Onelle, il est probable qu'on la lui auroit accordée. Le gouvernement génois pouvoit, sans se compromettre, faire prêter cette somme par des particuliers. Mais les membres influans du gouvernement ne croyoient pas alors que les Français pussent avoir des succès en Italie; ils sont si timides qu'ils n'oseroient pas même aujourd'hui faire aucune démarche active & entamer une négociation.

I S T R I E.

Extrait d'une lettre de Trieste, du 28 mai.

On a retiré de cette ville toutes les troupes qui en formoient la garnison, & elles ont passé, avec celles qui sont venues de la Carniole & de la Carinthie, du côté du Mantouan.

S'il faut en croire les dernières lettres de Mantoue, les paysans de la Crémonese & du Mantouan, au nombre de plus de 15 mille, ont été armés & se sont joints aux Autrichiens.

Suivant les mêmes avis, dans le Tyrol, tous les habitans ont résolu de se lever en masse pour combattre les Français; ils se sont fait inscrire pour un service volontaire, & ils ont promis de couvrir leurs montagnes. On évalue cette milice à plus de 60 mille hommes; chacun d'eux est armé d'une carabine & de deux pistolets. La seule ville du Tyrol fournit 8 mille combattans & ne demande à la cour de Vienne que des munitions; mais il faut qu'elles arrivent promptement, ainsi que les secours en hommes qu'on promet depuis si long-tems au général Beaulieu.

On assure que les Vénitiens ont fourni à l'armée autrichienne une certaine quantité de grains qui ont été payés comptant. Cependant le sénat de Venise a envoyé en qualité de prévéditeur extraordinaire le noble Nicolas Foscarini, avec la mission de veiller au maintien de la neutralité & au respect des propriétés.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 30 mai.

On mande de Vienne que le baron d'Alvinzi remplace le comte de Ferraris en qualité de président du conseil aulique de guerre.

Le quartier-général du comte de Wurmser est parti le 27 pour Kaiserlautern.

Le congrès d'Hildesheim a dû s'ouvrir le 23 pour aviser à l'approvisionnement de l'armée qui va former le cordon de neutralité du nord de l'Allemagne. On assure aujourd'hui que les états de l'électeur de Cologne en Westphalie, ainsi que les comtés de Bentheim, de la Lippe, l'évêché de Paderborn, &c., sont compris dans la ligne de démarcation.

(Extrait des gazettes allemandes.)

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 24 mai.

Le parlement d'Irlande va être dissous comme celui de la Grande-Bretagne. Sa dissolution auroit été déclarée plutôt si l'état de trouble où est ce royaume n'avoit fait différer cette mesure.

Sir Gilbert Elliot, vice-roi de Corse, ayant obtenu un congé pour venir en Angleterre, M. Frédéric North le remplacera pendant son absence.

Suivant des lettres officielles du lord Balcarres, gouverneur de la Jamaïque, en date du 26 mars 1796, la tranquillité est entièrement rétablie dans l'isle; les nègres marons ont été battus, poursuivis jusques dans leurs dernières retraites, & forcés de rendre les armes & de jurer soumission au gouvernement & aux loix britanniques.

Les nouveaux pairs de la Grande-Bretagne, déclarés

jusqu'à ce jour, sont: les comtes de *Moray*, de *Courtoun* & de *Galloway*, en Irlande; les vicomtes *Middleton* & *Downe*, dans le même royaume; le lord *Bridport*; sir *H. G. Calthorpe*; sir *Fr. Bassett*; sir *Pet. Burrell*; sir *J. Rous*; MM. *Lascelles*, *Pierpoint*, *J. Campbell*, & *Rolle*. Les lords *Auckland* & *Hawkesbury* ont été faits comtes, & le lord *Hood* vicomte.

Après beaucoup de variations & d'incertitude sur la destination de la flotte hollandaise qui a mis à la mer, on commence à croire généralement que 7 vaisseaux de ligne & 10 frégates, ayant à bord un détachement considérable de troupes de terre, sont allés au cap de Bonne-Espérance, tandis que 3 autres vaisseaux de ligne & 5 frégates se rendront à Surinam.

Dans un de ses précédens discours sur la guerre actuelle, M. Fox semble avoir prédit le sort du roi de Sardaigne, en observant que ce monarque, présenté par les ministres comme un modèle de fidélité, deviendrait bientôt un triste exemple d'infortune.

Fonds publics.

Banque, 160. — 3 pour 100 consol. 65 $\frac{1}{2}$. — 4 pour 100 consol. 81 $\frac{1}{2}$.

F R A N C E.

A R M É E D' I T A L I E.

Extrait d'une lettre du commissaire du gouvernement près l'armée d'Italie, au directoire exécutif, du 10 prairial an 4^e.

CIToyENS DIRECTEURS,

L'armée en entrant dans la Lombardie par la défaite des autrichiens, n'auroit pas dû s'attendre à être forcée de réprimer le peuple lui-même: les témoignages d'allégresse qu'elle avoit reçus, devoient lui faire concevoir d'autres espérances; elle a pourtant été dans cette triste position. J'ai heureusement à vous annoncer, que le résultat en a été aussi prompt que favorable.

Je fus informé le 5, par le général Despinoy, qui commandoit la place, que dans les fauxbourgs de Milan, & côté de Pavie, quelques mouvemens se manifestoient, le peuple y étoit attroupé; des forces y furent envoyées pour les dissiper; les rebelles voulurent désarmer les troupes, plusieurs furent tués ou blessés, le reste s'enfuit, & retourna dans l'ordre.

Dans la nuit je fus prévenu que les mêmes mouvemens avoient eu lieu à Varese, ainsi qu'à Pavie & à Lodi, que dans les campagnes on sonnoit le tocsin pour faire armer le peuple; que cette sédition, qui paroissoit combinée, avoit été fomentée par des prêtres & des nobles qui excitoient le peuple à se révolter pour assassiner les français; que la garnison qui étoit à Pavie avoit été désarmée, & que sur la route, des paysans attroupés avoient assassiné des ordonnances & des employés d'administration.

Je n'hésitai pas de penser qu'il étoit instant de réprimer cette effervescence: j'ordonnai l'arrestation de quelques personnes, suspectes par leurs principes & leur attachement à l'archiduc. Ces premiers moyens, secondés par l'activité qu'apporta le général Despinoy à les exécuter, assurèrent la tranquillité de Milan.

Je me hâtai de prévenir le général Buonaparte de ce qui se passoit; il se rendit aussi-tôt à Milan, & nous partimes pour Pavie, où étoit le foyer de la rébellion.

Arrivés à Binasco, le général de brigade Latne, qui commandoit l'avant-garde, aperçut un rassemblement de 7 à 800 hommes armés. Il fondit sur les rebelles; plus de cent d'entr'eux furent tués, le reste mis en fuite. La troupe, justement irritée, mit le feu au village.

Le lendemain, nous continuâmes notre marche sur Pavie; nous en trouvâmes les portes fermées, & les habitans en armes. Nous apprîmes que la garnison française y avoit été faite prisonnière de guerre.

Le général Buonaparte fit sonner les rebelles; & la sommation n'ayant pas été écoutée, fit attaquer la ville. On canonna pendant quelque tems; les grenadiers enfoncèrent ensuite les portes à coups de hache: les rebelles furent tués ou dispersés; la ville fut, pour ainsi dire, par la résistance qu'elle opposa, prise d'assaut. La garnison fut délivrée.

J'ai destitué la municipalité, je l'ai remplacée; j'y ai fait arrêter beaucoup de nobles & d'hommes suspects, qui avoient eu part à la révolte. Quelques-uns des principaux chefs, jugés par une commission militaire, & reconnus coupables, ont été fusillés. Le calme est parfaitement rétabli.

Les contributions rentrent avec activité.

Signé, SALICETTI.

De Paris, le 20 prairial.

M. Ochs, tribun de l'état de Basle, vient d'arriver ici; il est chargé de la part du conseil de son canton de venir conférer avec le directoire sur les objets qui, depuis quelque tems, avoient un peu altéré la bonne intelligence que le corps helvétique, & particulièrement le canton de Basle, desirent maintenir avec la république française. M. Ochs passe pour un homme d'esprit, sage & éclairé, connoissant bien les dispositions & les intérêts de son pays. Il doit voir aujourd'hui le directoire, & l'on a lieu de croire que les nuages qui s'étoient élevés à ce sujet seront aisément dissipés par des explications franches & amicales de part & d'autre. Ce qui confirme cette espérance, c'est le rappel de Bassal, ci-devant curé de Versailles, jusqu'ici chargé d'une mission à Basle par une suite du système désastreux qui a égaré les premières opérations du gouvernement, dont on a annoncé prématurément la destitution dans les journaux, mais qui n'a été définitivement rappelé que depuis quelques jours. Bassal tenoit à Basle des comités avec le ci-devant marquis de Potera, Lebrun, son secrétaire, ci-devant juré du tribunal révolutionnaire, & l'ex-conventionnel Sergent, dont le nom est assez fameux. Il paroît que le résultat de ces conciliabules avoit été de donner à notre gouvernement des défiances & de l'incertitude sur les dispositions des Suisses; il paroît aujourd'hui que ces défiances étoient injustes & sans fondement; & l'on doit espérer qu'en rendant à une juste nullité les artisans de ces dangereuses trames, les relations d'amitié & de bon voisinage se rétabliront d'une manière inébranlable entre les deux républiques.

On sait déjà que le canton de Schwitz, cédant au vœu de la majorité des cantons, a consenti à reconnoître la république française.

Il paroît que le parti anarchiste n'a pas perdu toute espérance de remuer le peuple & d'amener quelque trouble. Il y a eu ces jours derniers des groupes plus nombreux & plus animés qu'à l'ordinaire, à la place de Grève, au

Pont-au-Charge & au faubourg Saint-Antoine. Les propos y étoient très-séditieux; on se servoit, comme à l'ordinaire, du prétexte de l'avilissement du papier-monnaie & du renchérissement de toutes les nécessités de la vie pour exaspérer le mécontentement du peuple. Dans un de ces rassemblemens où il y avoit un grand nombre d'ouvriers qui se plaignoient de la difficulté de subsister, on leur disoit: *pourquoi le souffrez-vous? c'est votre faute.* Dans tous, on soutenoit la justice qu'il y avoit à faire partager au pauvre le superflu du riche; & le moyen d'exécution étoit toujours, en dernier résultat, le pillage de toutes les boutiques & de toutes les maisons à portes cochères. Les injures les plus violentes étoient prodiguées au directoire, aux députés en masse, & sur-tout au ministre de la police, dont il paroît que la vigilance & la fermeté les incommodent extrêmement. Un homme digne de foi nous a assuré avoir entendu dire à un orateur de groupe à la porte Saint-Martin: *Sans ce royaliste de Cochon nous aurions une bonne constitution et le peuple seroit heureux.* Cet orateur raisonneoit comme la Sentinelle.

Dans un autre rassemblement on a laissé échapper le projet d'aller s'emparer d'une voiture chargée d'armes pour les troupes, & qui arrivoit à Paris par la route de Charonton. L'avis étoit très-exact: on a aisément prévenu l'exécution du complot, & quelques individus ont été arrêtés.

Le tribunal criminel de Paris a condamné à mort une fille d'environ 22 ans, fille d'un coureur d'un ci-devant prince français. Cette fille avoit passé devant le tribunal révolutionnaire, & Fouquier-Tinville l'ayant regardée comme folle, elle fut mise à l'Hôtel-Dieu, où elle s'occupa de servir ses compagnes. Devenue libre, elle marcha contre la convention au mois de prairial, & fut arrêtée un couteau à deux lames à la main.

On a voulu lui présenter un moyen de salut dans la folie dont elle avoit été déclarée atteinte; elle a toujours nié cette démence prétendue.

Boissy-d'Anglas, appelé comme témoin, a cherché tous les moyens d'affoiblir le témoignage qu'il étoit forcé de porter contre elle; mais elle a soutenu que son intention avoit été de le poignarder, & que sa bonne volonté à cet égard subsistoit toujours. Elle a montré une fermeté & un mépris de la vie, qui tiennent beaucoup de l'exaltation.

On a répondu le bruit que dans la soirée du 18 les prisonniers de la maison du Plessis étoient en pleine insurrection; qu'ils avoient égorgé les geoliers, & que l'évasion s'effectuait. La vérité est que quelques mutins ayant conçu l'espérance de s'échapper par une ouverture qu'ils avoient pratiquée dans l'intérieur, existerent du mouvement parmi les détenus; & que l'un des administrateurs du bureau central s'est rendu sur les lieux & a rétabli l'ordre en mettant les provocateurs dans l'impuissance de le troubler. Aucun prisonnier ne s'est évadé, aucun geolier n'a été égorgé; & maintenant la maison du Plessis jouit de la tranquillité la plus complète.

Nota. Nous ajoutons que cette révolte n'a eu lieu que parmi les hommes de la force, & que la majeure partie des détenus a offert des secours au concierge.

Les commissaires du bureau central, BRÉON.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen **LEBRUN.**

Suite de la séance du 19 prairial.

Beffroy est de l'avis de Pelet ; mais il pense que la commission ne peut présenter les mesures qu'au moment où les obstacles les rendent indispensables. Quel homme de bonne-foi, dit-il, pouvoit deviner qu'hier on répandroit le bruit que la loi sur les ventes seroit rapportée, & que les promesses de mandats ne seroient échangées contre des mandats qu'à cent capitaux pour un.

Si la loi qui punit les marchands qui refusent de recevoir des mandats, s'écrie Perrin, étoit exécutée, cela n'arriveroit pas.

Gibert-Desmolieres pense que le mandat ne sera véritablement monnaie que quand tous les assignats auront disparu. (Murmures.)

Comment peut-on préférer une pareille hérésie à cette tribune, dit Perrin ? Les armées, les fonctionnaires publics reçoivent les mandats ; il n'y a que les contre-révolutionnaires qui les refusent.

Crassous expose que la loi a pourvu aux peines que Pon provoque ; il ne s'oppose pas à l'ajournement ; mais il demande que le conseil reconnoisse sur-le-champ l'urgence du projet de Beffroy.

Cette proposition est adoptée, & le conseil ajourne à demain le fond du projet.

Organe d'une commission spéciale, un membre fait adopter un projet de résolution qui porte qu'il est sursis à toute poursuite, ayant pour objet le partage des biens communaux.

Une très-longue discussion s'éleve sur le placement d'un tribunal civil.

Sur la proposition de Daunou, le conseil décide qu'il ne prononcera qu'à la paix sur les demandes faites au changement d'administration.

Séance du 20 prairial.

Le directoire instruit le conseil que le 12 prairial un corps de l'armée de Sambre & Meuse, placé dans le Handsruck, a chassé les Autrichiens de deux postes importants, qu'ils ont fait de vains efforts pour reprendre. Le même jour la division, commandée par le général Kléber, placée sur la rive droite, a attaqué l'ennemi sur la Sieg, l'a complètement battu, l'a forcé de se retirer. On est à sa poursuite. Les Autrichiens ont perdu 2400 hommes, dont 1000 prisonniers, parmi lesquels se trouve un major & plusieurs officiers.

Doulcet obtient la parole : l'attente des bons Français, dit-il, ne sera point trompée ; cette victoire va ranimer le courage de tous les bons citoyens, de tous ceux qui veulent, par leur dévouement dans l'intérieur, secondar les glorieux succès de nos freres d'armes : elle hâtera la paix dont tous les peuples ont besoin & qu'il appartient aux Français de dicter ; oui, oui, nous la dicterons, à des conditions modérées, sans doute, car la modération est l'appanage de la force.

Ainsi sont démentis ces bruits perfides répandus dans les groupes ; on y parloit de revers ; on prétendoit que nos troupes étoient battues ; on cherchoit sur-tout à élever des doutes sur la conspiration ; on profitoit de ce que la constitution vous défend toute discussion publique ; on vouloit par ce moyen enlever au directoire la confiance publique. (Il s'éleve quelques murmures.)

J'ai moi-même entendu ces propos séditieux, reprend l'orateur.

Plusieurs voix. — C'est vrai ; on les tient.

Doulcet. — Mais le directoire ne restera pas seul dans cette lutte.

Plusieurs voix. — Non, non.

Doulcet. — Il aura pour lui tous les bons Français.

Oui, oui, erie-t-on.

Quels sont ses ennemis ? continue Doulcet, des voleurs des échappés de comités révolutionnaires.

Qui souffre le plus ? les fonctionnaires, les rentiers, dont quelques-uns sont morts d'inanition. Mais ce n'est pas ceux qui composent ces groupes ; ce sont ces hommes que je viens de désigner. Déjà ils signalent de nouvelles victimes ; ils impriment des dénonciations contre d'excellens citoyens : eh ! que sont ces dénonciations ? des extraits des registres des comités révolutionnaires sur les suspects. J'ai vu dans des journaux, de ces extraits imprimés avec toutes les fautes de diction qui se commettoient dans les mêmes comités : ces mêmes gens répandent dans les groupes que nos armées sont vaincues qu'il faut que le peuple se leve en masse, qu'il mette un bonnet rouge au bout d'une pique & qu'il marche.

Ils demandent la mort des cinq tyrans, la dissolution du corps législatif & la constitution de 1793 : mais ils ne veulent pas de cette constitution ! toute anarchique qu'elle est, ils n'en veulent pas. Ce qu'ils veulent, c'est le pillage & le meurtre ; toujours le pillage & le meurtre. Voilà ce que moi-même j'ai entendu prêcher.

Je demande que vous donniez la plus grande publicité à l'heureuse nouvelle que vous venez d'apprendre, en ordonnant l'impression du message du directoire exécutif & l'envoi aux départemens & aux armées.

Je demande aussi que vous accordiez à l'armée de Sambre & Meuse la récompense digne d'elle, en décrétant qu'elle ne cesse de bien mériter de la patrie.

Dauchy soumet à la discussion le projet de décret présenté hier par Beffroy & ajourné ; il est adopté. Il porte que ceux qui, aux termes de la loi du 28 ventôse, ont fait des soumissions pour l'acquisition de biens nationaux payeront le second quart du prix de ces biens dans dix jours, à compter de la publication de cette loi ; & ceux qui feront des soumissions à l'avenir, dans dix jours, compter de celui où la soumission aura été faite.

L'homme rival de la Nature, ou l'Art de donner l'existence aux Oiseaux et principalement à la volaille par le moyen d'une chaleur artificielle.

A Paris, chez Goy & Gid, libraires, rue d'Enfer Michel, n°. 731, un vol. in 8°. avec fig.